FORMULAIRE : NAVDMA

FORMULAIRE D'EXEMPTION - REDEVANCES QUOTIDIENNES* (AÉROPORTS INTERNATIONAUX DONNÉS)

*S'applique aux aéronefs à hélices (y compris aux hélicoptères) de trois tonnes métriques ou moins (MTOW)

A. RENSEIGNEMENTS

NUMERO DU COMPTE NAV CANADA: _____

NOM DU CLIENT /COMPAGNIE : _____

ADRESSE : _____

_____

TELEPHONE : _____ COURRIEL : _____

B. DÉCLARATION

Je,_____, soussigné(e), déclare que les vols figurant à la liste de la partie « D » ont pour objet des activités justifiant l'exemption des redevances de NAV CANADA.

NOM	**TITRE**
SIGNATURE D'UN(E) MANDATAIRE	**DATE**

C. CATÉGORIES D'EXEMPTION

CODE	TYPE D'EXEMPTION
EF1	Vol réalisé sous l'autorité de la police ou du ministère de la Défense nationale ayant pour objet la recherche et le sauvetage.
EF2	Vol ayant pour objet la lutte contre les incendies ou l'entraînement opérationnel propre à cette lutte.
EF3	Vol ayant pour objet un service d'ambulance aérienne défrayé par le gouvernement.
EF4	Vol faisant partie de spectacles aériens
EF5*	Vol effectué pour un organisme de bienfaisance enregistré tel que défini dans la ***Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*** ou d'une loi étrangère équivalente. * ***L'exploitant qui fournit des services à un organisme de bienfaisance sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu ou son équivalent d'un pays étranger doit fournir un document de l'organisme de bienfaisance décrivant l'objet et la date du (des) vol(s) ainsi qu'une preuve attestant que l'organisme est effectivement t un organisme de bienfaisance enregistré.***
EF6	Vol d'un aéronef d'État étranger, sauf si la redevance est autorisée par un décret en conseil
EF7	Vol effectué sous l'autorité du ministre de la Défense nationale.
EF8	Vol interrompu en raison des conditions météorologiques (n'ayant pu atteindre leur destination avec retour au point de départ)
EF9*	Vol d'essai. **** Un vol d'essai est un vol visant à soumettre un aéronef à des essais après révision, modification, réparation ou inspection à la suite desquels un certificat de conformité doit être délivré ou à permettre d'établir la conformité d'un aéronef en vue de l'émission ou du renouvellement d'un certificat de navigabilité.***
EF10	un départ suivant un atterrissage d'urgence à un aéroport autre que la destination prévue.
EF11	un départ suivant un atterrissage à un aéroport de dégagement utilisé en raison de conditions météorologiques défavorables.
EF12	des vols destinés à la formation liée aux opérations de recherche et de sauvetage sous la direction du ministère de la Défense nationale.

Pour des précisions sur ce formulaire, prière de s'adresser à un Spécialiste au Service à la clientèle au 1-800-876-4693
Veuillez retourner le formulaire rempli au Service à la clientèle et aux parties prenantes:
via courriel: service@navcanada.ca ou par la poste : CP 3411, STATION T OTTAWA ON K1P 5L6

NOTES

1. NAV CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONFIRMANT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS DANS CE FORMULAIRE ET DE FAIRE UN REDRESSEMENT DE FACTURE EN CAS DE RÉCLAMATION OU REMISE INJUSTIFIÉE.
2. CE FORMULAIRE EXISTE AUSSI EN ANGLAIS ET A ÉTÉ MIS À JOUR EN NOVEMBRE 2024

FORMULAIRE : NAVDMA

FORMULAIRE D'EXEMPTION - REDEVANCES QUOTIDIENNES*
(AÉROPORTS INTERNATIONAUX DONNÉS)

*S'applique aux aéronefs à hélices (y compris aux hélicoptères) de trois tonnes métriques ou moins (MTOW)

D. VOLS EXEMPTÉS

DATE	UTC	INDICATIF DE L'AÉRONEF	DEPART	DEST.	EXEMPTION (CODE)

NOTES

1. NAV CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONFIRMANT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS DANS CE FORMULAIRE ET DE FAIRE UN REDRESSEMENT DE FACTURE EN CAS DE RÉCLAMATION OU REMISE INJUSTIFIÉE.
2. CE FORMULAIRE EXISTE AUSSI EN ANGLAIS ET A ÉTÉ MIS À JOUR EN NOVEMBRE 2024